

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01148

Numéro SIREN : 828 273 805

Nom ou dénomination : TRIPLE A

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001802

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001802**
n° de gestion : **2017B01148**
n° SIREN : **828 273 805 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 23/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

TRIPLE A - Société à responsabilité limitée
2 impasse de la Caravelle 31500 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2240503

①

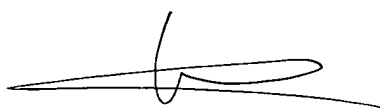
BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>TRIPLE A</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>2 IMPASSE CARAVELLE 31500 TOULOUSE</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>2</td><td>8</td><td>2</td><td>7</td><td>3</td><td>8</td><td>0</td><td>5</td></tr></table>												8	2	8	2	7	3	8	0	5
8	2	8	2	7	3	8	0	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>1</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>1</td></tr></table>												1	1	1	1					
1	1																			
1	1																			
										Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>										
ACTIF																				
										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	15 000	012					15 000										
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	6 000	030	2 692				3 308										
	Immobilisations financières * (1)		040	3 615	042					3 615										
	Total I (5)			044	24 615	048	2 692				21 923									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 900	070					3 900										
		Autres * (3)	072	2 916	074					2 916										
	Valeurs mobilières de placement		084		082															
	Disponibilités		086	28 008	088					28 008										
Charges constatées d'avance *		092		094																
Total II			096	34 824	098					34 824										
Total général (I + II)			110	59 439	112	2 692				56 748										
PASSIF										Exercice N 1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 000										
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126											
	Réserves réglementées *								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)								132											
	Report à nouveau								134											
	Résultat de l'exercice								136	8 354										
	Provisions réglementées								140											
	Total I			142	9 354															
Provisions pour risques et charges								154												
DETTES (I)	Emprunts et dettes assimilées								156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	11 096										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)								168	36 298										
	Produits constatés d'avance								174											
Total III			176	47 393																
Total général (I + II + III)			180	56 748																
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	24 615												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NC 1

Certi conforme à l'original



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		TRIPLE A		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice clos le	
						31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		211
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		211
		Services *			217		218
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				67 495
	Production immobilisée *						222
	Subventions d'exploitations reçues						225
	Autres produits						230
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	67 548
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						231
	Variation de stocks (marchandises) *						232
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		211
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						253
	Dotations aux provisions						254
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	
				Total des charges d'exploitation (II)		261	57 967
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	9 580
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		291	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		317		301	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	1 226
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	8 354
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 354	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 226	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (11. sexties)	986	ZFI-TE (11. octies et octies A)	987		312	
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. septies)	981	JEI (11. sexties A)	989			
	ZRD (11. terdecies)	127	ZRR (11. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 11 undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (11. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	341	350	1 408
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	8 172	351
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	8 172	372
				Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Ce fichier conforme à l'original

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations - fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102	15 000	104		106	15 000	
	Autres	110		112		114		116		
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126		
	Constructions	130		132		134		136		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142	6 000	144		146	6 000	
	Installations générales agencements divers	150		152		154		156		
	Matériel de transport	160		162		164		166		
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176		
Immobilisations financières		180		182	3 615	184		186	3 615	
TOTAL		190		192	24 615	194		196	24 615	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements allégués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 692	534		536	2 692
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL		570		572	2 692	574		576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
-----	---------------------------	--

Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immatriculation Société	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme				
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		() % ⑧
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		588		589		
					579			Régularisations	590		583		594		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)											591				
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(f) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

terti'rie conforme a l'original

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2018

TRIPLE A

Extension

[illegible]

BAGGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préliminaire.

Verifié conforme à l'original 

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise TRIPLE A										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770	775									
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes 2 3 4 5 6 7 TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996			
Déficits reportables				984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129			
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800			
VI DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380				
N° du centre de gestion agréé								388				
Montant de la TVA collectée								374	13 499			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	3 524			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								390				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCT

Verifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise: TRIPLE A.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ...12./01./2017... et clos le: ...31./12./2017		Données en nombre de mois 1 1	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	67 495	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	67 495	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	53	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	53	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	6 483	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	5 600	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	20 012	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	9	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	32 104	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	35 444	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	35 444	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024	160	/ /
Date de cessation		/ /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376	1,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

TRIPLE A

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Certi fi en forme à l'original

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 2 8 2 7 3 8 0 5

Dénomination de l'entreprise

TRIPLE A

Adresse (voie)

2 IMPASSE CARAVELLE

Code postal

31500

Ville

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DIGNAT Prénom(s) ANTOINE

Nom marital % de détention 25,50 Nb de parts ou actions 5

Naissance: Date 25/12/1985 N° Département 89 Commune AUXERRE Pays FRANCE

Adresse : N° 14 Voie RUE MAURICE BOKANOWSKI

Code Postal 92600 Commune ASNIERES-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom patronymique THIBAUT Prénom(s) AMELIE

Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 98

Naissance: Date 18/06/1985 N° Département 41 Commune BLOIS Pays FRANCE

Adresse : N° 2 Voie IMPASSE DE LA CARAVELLE

Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Conforme à l'original

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 2 8 2 7 3 8 0 5

Dénomination de l'entreprise

TRIPLE A

Adresse (voie)

2 IMPASSE CARAVELLE

Code postal

31500

Ville

TOULOUSE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Le libré conforme à l'original



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tambour à date du service

Exercice ouvert le	12012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2265-SD (art. 223 quinquies C-4-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-4-2), cocher la case					
Si autre entité établie en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
TRIPLE A 2 IMPASSE CARAVELLE 31500 TOULOUSE			
SIRET	8 2 8 2 7 3 8 0 5 0 0 0 1 4	Mél: amelie.thibault@hotmail.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Entretien corporel	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	8 172	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

apis comptabilité

13 bis chemin de Pagan

31170 TOURNEFEUILLE Tél: 0562894668 Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné Identité du déclarant

N° d'agrément du CGA Date: 12122018 Lieu: TOULOUSE

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Tél:

Verifié conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bls-SD

2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

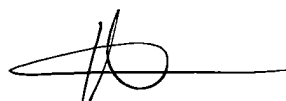
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	1	2	3	4	5	6	7	8
AMELIE THIBAUT								
2 IMPASSE DE LA CARAVELLE 31000 TOULOUSE	98	2017	18 007					

H DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	20 113	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Verifié conforme à l'original



2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 02 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
TRIPLE A 828273805 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	1 408		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			20 113
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Conforme à l'original

**SARL TRIPLE A
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
RCS TOULOUSE
SIEGE SOCIAL : 2 impasse de la caravelle 31500 Toulouse
828 273 805 RCS de Toulouse**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/12/2018**

L'an deux mille dix-huit et le quinze décembre à dix heures, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée TRIPLE A, au capital de 1000 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la demande de Madame Amélie Thibault, gérante et actionnaire de la société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Madame Amélie THIBAUT préside la réunion en sa qualité de Gérante associée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La présidente constate que les associés présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbations de ces conventions ;

Elle dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ces membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2017,
- Les rapports de la Gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la Gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

La Présidente rappelle que l'assemblée générale d'approbation des comptes a dû être reportée en raison de difficultés liées à la cession du fond de commerce exploité par la société.

En effet, des dissensions sont apparues au moment de la signature de l'acte de vente entre le repreneur, l'acquéreur et le bailleur. La cession effective du fonds de commerce n'est intervenue qu'en septembre 2018. C'est ainsi que la société qui a été créée en Janvier 2017 sans activité, n'a pu être mise en activité qu'à compter du 18 octobre 2018 avec une date de commencement d'activité au 8 février 2017.

Le comptable de la société n'a pu établir l'ensemble des déclarations rétablissant la situation qu'à compter de cette date, ce qui a retardé l'ensemble des diligences afférentes à la tenue de la comptabilité de la société TRIPLE A.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 8 354,00 €**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 354,00 € en totalité au compte « **REPORT A NOUVEAU** ».

Ce compte s'élève ainsi à 8 354,00 €.

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de rémunération de la gérante

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

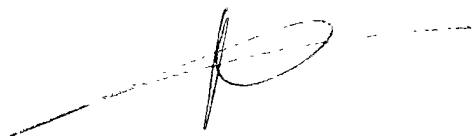
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

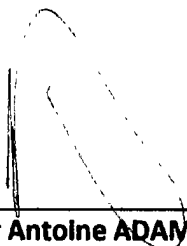
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par la Gérante après lecture.

La Gérante

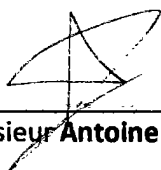
Fait à Toulouse le 25/12/18



Madame Amélie THIBault



Monsieur Antoine ADAM



Monsieur Antoine DIGNAT